

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
C.C.A.S.de Saint-Georges-du-Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 janvier à 14 heures, le C.C.A.S. légalement convoqué le 27 décembre 2024 s'est réuni à la mairie de Saint Georges du Bois sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs ANNIC, MEUNIER, ROBIN, ROPARS, HATET, AVERBUCH, VINCENT, VIRIEUX, BERGER

ABSENTS ET EXCUSES :

M MORANCE

Madame Murielle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

SOLIDARITÉ POUR LA POPULATION DE MAYOTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Georges-Du-Bois tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au CCAS de Saint-Georges-Du-Bois de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 500 € à la Protection civile - FNPC

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le président du CCAS à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité :

- de faire un don de 1 500 € à la Protection civile - FNPC
- d'habiliter Monsieur le président du CCAS à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Pour copie conforme,

Le président,

Franck BRETEAU



La secrétaire,

Murielle ROBIN

